

Année académique 2004-2005 - Consignes aux étudiants

Vous trouverez ci-dessous le rappel des consignes concernant votre stage en entreprise. Merci de les lire attentivement. En cas de problèmes, veuillez prendre contact avec votre maître de stage de l'école.

1. Période et durée du stage.

Le stage débute le lundi 31 janvier 2005 et se termine au plus tard le vendredi 03 juin 2005. Vous êtes tenus de prêter 75 jours (15 semaines) pendant cette période.

Toute interruption de stage, qu'elle soit liée à un congé dans l'entreprise ou à une raison médicale, ne sera pas comptabilisée dans les 15 semaines.

2. Les documents officiels.

2.1 Le cahier de stage.

La tenue d'un cahier de stage est obligatoire. Le format est libre (A5 conseillé) mais les feuilles seront numérotées et non détachables. Il sera présenté au maître de stage lors de ses visites.

Ce "journal de bord" sera complété tous les jours et reprendra la description de vos activités durant le stage. Ce document officiel vous permettra si besoin en est, de justifier votre emploi du temps dans l'entreprise. En outre, il vous servira d'aide mémoire pour la rédaction de votre rapport.

Il sera déposé au secrétariat de l'école en même temps que le rapport de stage à la date fixée.

2.2 Le calendrier des prestations.

Vous êtes tenus de compléter le calendrier des prestations qui vous sera remis par l'école au début du stage. Il doit comprendre toutes les périodes d'interruption de stage. Il sera déposé au secrétariat de l'école en même temps que le rapport de stage à la date fixée.

2.3 Le rapport de stage/TFE.

Le stage donne lieu à un rapport écrit, comprenant deux volets:

- 1) une description synthétique des activités exercées au cours du stage;
- 2) un développement théorique relatif à un sujet significatif abordé à l'occasion de ces activités. Ce rapport est défendu oralement en fin d'études devant un jury de professeurs et de spécialistes.

NB : un document reprenant les directives sur la présentation du Rapport de Stage/TFE vous sera remis fin octobre au plus tard.

3. Evaluation du stage.

L'évaluation complète du stage s'effectue sur un total de 300 points (L'ensemble de la cote Stage /Rapport de Stage/TFE représente 42,5% du total des points de l'année). Cette cotation comprend trois volets :

- le rapport de stage dont l'évaluation s'effectue par le maître de stage de l'école et comprenant trois cotations: deux correspondant à la remise de l'état d'avancement du rapport aux dates suivantes:
 1. Le 11 mars 2005 (20 points)
 2. Le 29 avril 2005 (30 points)et la cotation du rapport final remis au plus tard le 03 juin 2005 sur 50 points. Total: 100pts.
- l'évaluation de l'entreprise en fin de stage via une grille d'évaluation. Cette grille est complétée en présence de l'étudiant, du maître de stage de l'école et du maître de stage de l'entreprise. Total: 100pts.
- la défense orale du rapport organisée le 17 juin 2005 devant un jury extérieur. Total: 100pts.

4. Défense(s) orale(s) .

Afin de préparer l'étudiant à la défense orale du 17 juin 2005 devant un jury extérieur, une défense intermédiaire est organisée le 18 mars 2005. Cette présentation comprend:

1. La remise du cahier de stage
2. Exposé oral des diverses activités effectuées durant la première partie du stage. Celui-ci doit avoir la qualité de la présentation de juin, en l'occurrence:
 - tenue vestimentaire correcte;
 - utilisation de supports audiovisuels;
 - cahier des charges complet du projet;
 - plan de présentation...

Cette défense se fera devant un jury interne composé de professeurs de la section et sera évaluée. Si l'étudiant ne satisfaisait pas lors de cette défense par l'obtention d'une cote inférieure à 60%, il devrait présenter une nouvelle défense intermédiaire en date du 10 juin 2005. Si à cette date la cote obtenue était inférieure à 60%, l'étudiant serait alors ajourné.

5. Divers.

Toute absence pour raison médicale ou autre doit être signalée à l'école le jour même. Ces absences ne concernent pas les jours de congé planifiés (ex : Pâques, Lundi de Pentecôte, etc.).

Conformément au règlement des Etudes et des Examens, **le non respect des délais** pour la remise du rapport de stage sera assimilé à un **abandon de session**.

Abandon de session = refus de seconde session.

6. Récapitulatif des échéances.

- 31 janvier 2005: Début du stage
- 11 mars 2005: 1^{er} bilan du rapport de stage/TFE
- 18 mars 2005 : défense orale intermédiaire
- 29 avril 2005 : 2^{ème} bilan du rapport de stage/TFE
- 03 juin 2005 : dépôt du rapport de stage/TFE + cahier de stage au secrétariat
- 10 juin 2005 : défense orale intermédiaire pour les étudiants n'ayant pas satisfait le 18 mars 2005
- 17 juin 2005 : défense orale devant le jury extérieur